

**RÉUNION DU BUREAU
DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE CORSE**

LUNDI 21 SEPTEMBRE 2026

DÉLIBÉRATION

N°08/21-09-2026

OBJET :

PORT DE PECHE ET DE PLAISANCE AJACCIO TINO ROSSI

**OPÉRATION ÉLECTRIFICATION DES POSTES À QUAÏ – QUAÏS BRANCALEONI ET
NAPOLÉON : PROPOSITION DE PLAN DE FINANCEMENT**

VU les Statuts de l'EPCI de Corse, adoptés par délibération n°25/182 AC de l'Assemblée de Corse du 27 novembre 2025, modifiés par délibération n°26/032 CP de la Commission permanente délibérante de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2026, et notamment :

- L'article 5.3 - « *Compétences du Conseil d'administration* » ;
- L'article 5.4 - « *Délégation d'attribution du Conseil d'administration à d'autres instances de l'établissement public* », précisant que le Conseil d'administration peut déléguer au Bureau une partie de ses attributions pour une période et un objet déterminés ;

VU la délibération n°09/22-12-2025/9 du Conseil d'administration de l'EPCI de Corse en date du 22 décembre 2025, portant délégation d'attributions du Conseil d'Administration au Bureau ;

Le Bureau, régulièrement convoqué, délibérant valablement en vertu de la délégation consentie par le Conseil d'administration ;

Le quorum étant atteint :

Nombre total de Membres élus du Bureau	:	16
Quorum	:	9
Nombre de Membres élus du Bureau présents	:	10
Nombre de Membres élus du Bureau ayant donné pouvoir	:	1
Nombre total de Membres élus du Bureau présents et représentés	:	11
Nombre total de votants	:	11
Adoption	:	11

Membres élus du Bureau présents :

Représentants de la Collectivité de Corse : Mme, M.

Angèle BASTIANI, Gilles SIMEONI, Charlotte TERRIGHI, Hyacinthe VANNI.

Représentants des Professionnels : Mmes, MM.

Jean DOMINICI, Dominique DI MENZA, Auguste GIOVANNI, Karina GOFFI, Pierre ORSINI, Olivier VALERY.

Membres Elus Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Représentant des Professionnels : M.

Stefanu VENTURINI à Jean DOMINICI.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260921-08_21-09-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2026

.../...

VU la loi n°2025-640 du 15 juillet 2025 portant création de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU le décret n°2025-1248 du 19 décembre 2025 pris pour l'application de la loi n°2025-640 portant création de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU l'arrêté du 19 décembre 2025 relatif à l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU les Statuts de l'EPCI de Corse, adoptés par délibération n°25/182 AC de l'Assemblée de Corse du 27 novembre 2025, modifiés par délibération n°26/032 CP de la Commission permanente délibérante de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2026 ;

VU le Règlement intérieur de l'EPCI de Corse, adopté par délibération n°01/22-12-2025/1 du Conseil d'administration du 22 décembre 2025 ratifiée par délibération n°02/02-01-2026/19 du 2 janvier 2026, modifié par délibération n°04/26-03-2026/29 du 26 mars 2026 ;

VU l'installation du Conseil d'administration de l'EPCI de Corse en date du 22 décembre 2025, actée par délibération n°01/02-01-2026/18 du 2 janvier 2026 ;

VU la délibération n°03/02-01-2026/20 du 2 janvier 2026 prenant acte de la mise en place de la gouvernance actée lors de la séance d'installation du Conseil d'administration de l'EPCI de Corse du 22 décembre 2025 ;

VU le contrat de délégation de service public du Port de Pêche et de Plaisance Ajaccio Tino Rossi confié par la Collectivité de Corse, autorité concédante, à l'EPCI de Corse, concessionnaire, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023 pour une durée de cinq ans, soit jusqu'au 31 décembre 2027 ;

CONSIDÉRANT les obligations mises à la charge du concessionnaire en matière de modernisation, d'adaptation et de performance des infrastructures portuaires, conformément aux dispositions contractuelles applicables, et notamment à l'article 18 relatif au Plan d'Investissement à la charge du concessionnaire ;

CONSIDÉRANT les enjeux environnementaux, sanitaires et énergétiques liés à l'alimentation électrique des navires à quai, ainsi que les objectifs de réduction des (GES), nuisances atmosphériques et sonores au sein des espaces portuaires ;

CONSIDÉRANT le courrier A n°255 en date du 15 octobre 2025 adressé par la CCI de Corse à EDF, relatif au projet d'électrification des postes à quai du Port de Pêche et de Plaisance d'Ajaccio Tino Rossi concernant les quais Brancaloni et Napoléon, faisant suite à la phase de diagnostic et d'étude de faisabilité menée conjointement et précisant les principes techniques d'implantation et de raccordement des installations électriques projetées ;

CONSIDÉRANT le courrier A n°18 en date du 17 février 2026 adressé par l'EPCI de Corse à la Collectivité de Corse, relatif au projet d'électrification des postes à quais Brancaloni et Napoléon, pour informer le concédant sur l'opération projetée ainsi que son autorisation pour le lancement de l'opération ;

CONSIDÉRANT que cette solution prévoit la création d'un poste de transformation HTA d'une puissance de 1 600 kVA, intégré dans un bâtiment technique implanté sur le périmètre de la concession plaisance, permettant l'alimentation des bornes électriques à quai dédiée aux navires de grande plaisance ainsi que des équipements connexes ;

CONSIDÉRANT que cette installation permettra également l'alimentation du futur bâtiment de billetterie des bateliers de l'éclairage public du secteur concerné et des bornes de recharge pour véhicules électriques du port Tino Rossi et de la Jetée de la Citadelle ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260921-08_21-09-2026-DEI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2026

.../...

CONSIDÉRANT que le raccordement électrique envisagé repose sur le principe de coupure d'artère de la boucle HTA, conformément aux préconisations techniques issues des études réalisées ;

CONSIDÉRANT que cette opération s'inscrit dans une démarche globale de modernisation des infrastructures portuaires, de transition énergétique (*l'objectif étant d'éteindre les moteurs à quai lors de l'escale*) et d'amélioration de la qualité de service ;

CONSIDÉRANT que cette opération est soumise à l'autorisation préalable et à l'avis conforme de la Collectivité de Corse, conformément aux dispositions du contrat de concession ;

CONSIDÉRANT que l'EPCI de Corse étudie les possibilités de mobilisation de concours financiers externes susceptibles de contribuer, le cas échéant, au financement de l'opération. Si des financements externes sont obtenus, la part de l'EPCI de Corse dans le financement de l'opération sera alors réduite ;

RAPPEL DU CONTEXTE ET DES OBJECTIFS DE L'OPÉRATION :

Le Port de Pêche et de Plaisance d'Ajaccio Tino Rossi accueille des activités portuaires diversifiées générant des besoins croissants en alimentation électrique à quai.

L'opération projetée vise à permettre l'alimentation électrique des navires à quai, à réduire les émissions à effet de serre (GES), à améliorer les conditions d'exploitation portuaire et à anticiper les besoins énergétiques futurs du site.

Cette opération vient parachever l'installation des compteurs sur les bornes du quai d'honneur (élec & eau) pour une gestion raisonnée des fluides.

L'opération comprend notamment :

- La création d'un poste de transformation HTA de 1 600 kVA intégré dans un bâtiment technique (Billetterie) ;
- Les travaux de raccordement au réseau électrique selon le schéma de coupure d'artère ;
- L'alimentation des postes à quai des quais Brancaloni et Napoléon ;
- L'alimentation des équipements annexes (bâtiment billetterie, éclairage public) ;
- Parkings (bornes IRVE).

La mise en service de l'installation est envisagée courant au 1^{er} semestre 2027.

PLAN DE FINANCEMENT PROPOSÉ :

Organismes financeurs	Nature du financement	Montant objet de l'opération 2026-2027
Concession 100%	Travaux et Etudes Auto-financement et Emprunt	575 000 € HT

Plan de financement prévu en 2026 pour la demande d'emprunt :

Coût Prévisionnel :	575 000 € HT
Financement par fonds propres :	50 000 € HT
Besoin de financement externe :	525 000 € HT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999024967-20260921-00124-0002026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2026

.../...

I / Montant de l'emprunt maximal à autoriser

525 000 € pour couvrir le besoin externe de financement

II / Caractéristiques de l'emprunt à contracter

Taux : en vigueur à la date de mobilisation de l'emprunt (à titre indicatif 4,00%)

Durée : 15 ans

Modalités : selon propositions de l'établissement de crédit

Simulation : (Cf annexe 3 : Tableau Emprunt Electrification des postes à quai – Brancaleoni et Napoléon sur le Port Tino Rossi).

Taux maximum : 4,00% et annuité constante

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**CONSIDÉRANT que le Quorum est atteint :**

Quorum requis pour le vote : 9

Ont voté POUR : 11

À l'unanimité,

Représentants de la Collectivité de Corse : Mme, M.

Angèle BASTIANI, Gilles SIMEONI, Charlotte TERRIGHI, Hyacinthe VANNI.

Représentants des Professionnels : Mmes, MM.

Jean DOMINICI, Dominique DI MENZA, Auguste GIOVANNI, Karina GOFFI, Pierre ORSINI, Olivier VALERY, Stefanu VENTURINI.

Le Bureau :

- **DONNE MANDAT** au 1^{er} Vice-Président pour entreprendre les démarches nécessaires auprès de l'autorité de tutelle ;
- **APPROUVE** la demande d'autorisation d'emprunt ;
- **AUTORISE** le 1^{er} Vice-Président, après obtention des autorisations requises, à signer l'ensemble des actes nécessaires à la mobilisation de l'emprunt ;
- **DONNE MANDAT** au 1^{er} Vice-Président pour poursuivre les démarches de recherche de subventions afin de consolider le plan de financement qui viendront éventuellement en déduction de l'emprunt envisagé.

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de l'EPCI de Corse.

Bastia, le 21 septembre 2026

La Secrétaire,

Charlotte TERRIGHI

**Le Président de l'établissement public
du commerce et de l'industrie de Corse,**

Gilles SIMEONI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260921-08_21-09-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2026

Ajaccio, le 15 octobre 2025

**Monsieur Sébastien PIETRE-COMBACEDES
Directeur Régional EDF Corse
Avenue Impératrice Eugénie
BP 406
20174 Ajaccio Cedex**

Nos Réfs. : *A255*
JD/PA/JAS/API/2025

N° :

Objet : Électrification des postes à quai du Port de Plaisance et de Pêche Ajaccio Tino Rossi - Quais Brancaleoni et Napoléon

Pièce(s) Jointe(s) : Implantation étudiée précédemment EDF – CCIC (phase diagnostic - faisabilité)
Notre dernier Rdvs du 23/06/2025

Monsieur le Directeur,

Je tiens tout d'abord à vous exprimer nos remerciements pour la qualité de l'accompagnement de vos services dans projets d'électrification des postes à quai, tant pour les ports de commerce que pour le port Tino Rossi.

Ces projets, au-delà de leurs aspects purement techniques, revêtent une importance majeure pour la Corse en matière de santé publique, de préservation de l'environnement et de développement d'une économie bleue durable.

Dans le cadre du contrat de concession du Port de Pêche et de Plaisance Ajaccio Tino Rossi, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse doit réaliser de nouvelles installations destinées à améliorer la capacité de connexion électrique des navires de plaisance à quai.

À cet effet, il est envisagé la mise en place d'un transformateur HTA de 1 250 kVA, intégré dans un bâtiment sur la place du Monument de la Résistance, au pied de la place Foch, sur le périmètre de la concession Plaisance.

Ce nouveau poste permettra le raccordement en pleine puissance des bornes à quai situées quai Brancaleoni, quai des Pêcheurs et quai Napoléon, ainsi que l'alimentation du futur bâtiment « Billetterie des bateliers », dont la construction est prévue au second semestre 2026.

Il assurera également la distribution électrique de l'éclairage public du nouvel espace, notamment devant les restaurants et sur le parking du Palais des Congrès, ainsi que l'alimentation des bornes IRVE des parkings Tino Rossi et Jetée de la Citadelle (*y compris les bornes de recharge rapide*)

Conformément à nos précédents échanges en phase de diagnostic et d'étude de faisabilité, le raccordement est prévu selon le principe de coupure d'artère de la boucle HTA, tel que rappelé dans le projet d'implantation joint au présent courrier (*réf dossier D743/006168 - AXX/ALIM TV - CCI quai Brancaleoni /Ajaccio*).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260921-08_21-09-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Rue Adolphe Landry - CS 10210 - 20093 Bastia Cedex

Réception par le préfet : 28/09/2026

+33(0)4 95 54 44 44

.../...

La production du dossier de raccordement tarif vert, ainsi que l'ensemble des démarches auprès d'EDF, seront assurées par la maîtrise d'œuvre missionnée par la CCI.

Dans cette perspective, je vous saurais gré de bien vouloir nous confirmer que la puissance sollicitée pourra être mise à disposition, principalement pour permettre la pleine électrification et la décarbonisation des activités de la grande plaisance sur le Quai Brancaleoni.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie de bien vouloir agréer, **Monsieur le Directeur**, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,

Jean DOMINICI



P.J :

Implantation étudiée précédemment EDF – CCIC (phase diagnostic - faisabilité)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260921-08_21-09-2026-DE

HOTEL CONSULAIRE
Accusé certifié exécutoire
Rue Adolphe Landry - CS 10210 - 20293 Bastia Cedex
Réception par le préfet : 28/09/2026
+33(0)4 95 54 44 44

www.cci.corsica



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE CORSE

Ajaccio, le 17 février 2026

Monsieur Gilles SIMEONI
Président du Conseil Exécutif
de la Collectivité de Corse
22, Cours Grandval – BP 215
20187 AJACCIO Cedex 01

A18

RAR 2C 176 326 9409 5

Nos Réf. : JD/PA/JAS/API/2026

Objet : Information et Demande d'autorisation de lancement de l'opération d'électrification des postes à quai du Port de Plaisance et de Pêche Ajaccio Tino Rossi

Monsieur le Président,

Dans le cadre du Contrat de concession pour l'exploitation du Port de Plaisance et de Pêche Ajaccio Tino Rossi 2023-2027, l'Etablissement Public du Commerce et de l'Industrie de Corse assure la maîtrise d'ouvrage des travaux réalisés dans le périmètre concédé, dans les conditions prévues au Chapitre II – Investissements et Travaux du contrat.

La présente opération, relative à la création d'un poste de transformation privé HTA/BT d'une puissance de 1 250 kVA, intégré au futur bâtiment « Espace Billetterie », constitue une opération distincte de celle relative à la construction du bâtiment lui-même.

Cet investissement s'inscrit toutefois en complémentarité directe de l'opération de création de l'Espace Billetterie et vise à doter ce secteur du port d'une infrastructure électrique structurante permettant :

- Le développement de l'électrification à quai des yachts, contribuant ainsi à la décarbonisation des activités portuaires (*arrêt total des moteurs durant le séjour*) ;
- L'alimentation de la billetterie bateliers ;
- Le déploiement futur de bornes IRVE (Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques) destinées aux parkings Tino Rossi et Jetée Citadelle ;
- La sécurisation et l'optimisation de l'alimentation des quais (Brancaleoni, Pêcheurs et Napoléon) ;
- L'amélioration des équipements d'éclairage et des installations portuaires ;

À l'issue d'un sourcing conduit auprès d'EDF, une puissance résiduelle de 1 250 kVA est identifiée comme disponible à ce jour dans le secteur concerné, sous réserve de la formalisation d'une réservation ferme de la part de l'EPCI-C. L'alimentation du poste sera réalisée par la création d'une nouvelle boucle HTA selon le principe de coupure d'artère.

Cette opération constitue un investissement structurant pour le port, contribuant à la modernisation des infrastructures, à la sécurisation des réseaux et à la réduction de l'empreinte environnementale des activités portuaires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260921-08_21-09-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2026



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE CORSE

Vous trouverez en annexe du courrier :

- Un extrait du programme technique et financier détaillant les caractéristiques de l'opération (enveloppe budgétaire estimée à 500 k€ HT) ;
- Le courrier adressé à EDF relatif aux modalités de raccordement et d'alimentation électrique du site.

L'étude technique et financière de cette opération qui est en cours a été confiée à notre Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, le cabinet SINETIC, spécialisé dans les infrastructures électriques.

Conformément aux dispositions contractuelles applicables aux investissements non initialement programmés, nous vous informons officiellement de cette opération et sollicitons votre autorisation de lancement des travaux, ainsi que le soutien financier de la Collectivité de Corse pour sa réalisation.

Nous demeurons naturellement à votre disposition pour tout complément d'information nécessaire à l'instruction de cette demande.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Président**, l'expression de mes salutations distinguées.

Le 1^{er} Vice-Président,

Jean DOMINICI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260921-08_21-09-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2026

ANNEXE**PORT DE PECHE ET DE PLAISANCE AJACCIO TINO ROSSI****OPÉRATION ÉLECTRIFICATION DES POSTES À QUAI
QUAIS BRANCALEONI ET NAPOLEON :****TABLEAU D'AMORTISSEMENT**

Tableau d'amortissement					
Echéance	Capital début	Versements	Intérêts	Amortissem.	Capital fin
1	525 000.00	47 219.08	21 000.00	26 219.08	498 780.92
2	498 780.92	47 219.08	19 951.24	27 267.84	471 513.08
3	471 513.08	47 219.08	18 860.52	28 358.55	443 154.53
4	443 154.53	47 219.08	17 726.18	29 492.90	413 661.63
5	413 661.63	47 219.08	16 546.47	30 672.61	382 989.02
6	382 989.02	47 219.08	15 319.56	31 899.52	351 089.50
7	351 089.50	47 219.08	14 043.58	33 175.50	317 914.00
8	317 914.00	47 219.08	12 716.56	34 502.52	283 411.49
9	283 411.49	47 219.08	11 336.46	35 882.62	247 528.87
10	247 528.87	47 219.08	9 901.15	37 317.92	210 210.94
11	210 210.94	47 219.08	8 408.44	38 810.64	171 400.30
12	171 400.30	47 219.08	6 856.01	40 363.07	131 037.24
13	131 037.24	47 219.08	5 241.49	41 977.59	89 059.65
14	89 059.65	47 219.08	3 562.39	43 656.69	45 402.96
15	45 402.96	47 219.08	1 816.12	45 402.96	0.00
TOTAL		708 286.17	183 286.17	525 000.00	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260921-08_21-09-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2026